

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture,
de l'agroalimentaire et de la forêt

Décision du **01 Août 2016**

portant délégation de signature pour la mise en œuvre des programmes nationaux de développement rural (FEADER 2014-2020)

La Directrice générale de la performance économique et environnementale des entreprises

Vu

Le règlement (UE) n° 1305/2013 du Parlement et du Conseil du 1 décembre 2013 portant dispositions communes relatives au fonds européen agricole pour le développement rural (notamment le 2 de l'article 66) ;

Le décret n° 2016-126 du 8 février relatif à la mise en œuvre des programmes cofinancés par les fonds européens structurels et d'investissement pour la période 2014-2020 (notamment article 8) ;

Le Décret n° 2015-369 du 30 mars 2015 modifiant le décret n° 2008-636 du 30 juin 2008 fixant l'organisation de l'administration centrale du ministère chargé de l'agriculture, de l'alimentation, de l'agroalimentaire et de la forêt (article 4 notamment) ;

L'Arrêté du 30 mars 2015 portant organisation et attributions de la direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE) ;

Les conventions autorité de gestion – organisme payeur du programme national de gestion des risques et d'assistance technique (PNGRAT) et du programme spécifique du réseau rural national (PSRRN) signées le 03 décembre 2015.

Considérant,

La direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE), en tant qu'autorité de gestion des deux programmes nationaux a délégué l'instruction d'une partie des dossiers relevant des deux programmes nationaux (PNGRAT et PSRRN) à l'Agence de Services et de Paiement.

Cette délégation est précisée et encadrée par les dispositions prévues au chapitre 4 des conventions autorité de gestion - organisme payeur.

Décide :

Article 1 :

Il est donné délégation de signature permanente à Mme HEBERT Nathalie, Directrice adjointe de la Direction des interventions régionales, de l'emploi et des politiques sociales de l'ASP et à M. LANERY Mathieu, chef de secteur Instruction Contrôles au sein de la Direction des interventions régionales, de l'emploi et des politiques sociales de l'ASP pour la signature des actes suivants :

.../...

- accusés réception des dossiers relevant de l'assistance technique du PNGRAT et des dossiers relevant du PSRRN.

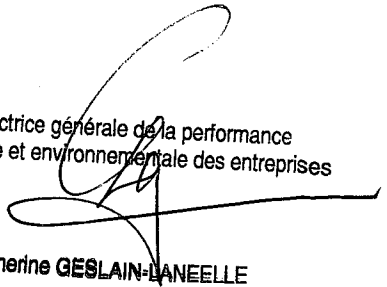
Article 2 :

Il revient à l'ASP d'informer la DGPE de tout changement au sein de l'organigramme fonctionnel détaillé du service chargé des actions déléguées afin de mettre à jour les délégations requises.

Fait à **PARIS**

Le **01 Août 2016**

La Directrice générale de la performance
économique et environnementale des entreprises


Catherine GESLAIN-LANEELLE